

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 27 février 2025 à 11h30 à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

1251 à 1261, 7e Avenue, La Baie – DM-5719 (id-17979) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge latérale droite de 1,67 mètre au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 1251, à 1261, 7^e Avenue, La Baie.

500, rue de la Transformation, La Baie – DM-5724 (id-18005) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 24,3 mètres au lieu de 25 mètres et une marge latérale sur rue minimale de 15,7 mètres au lieu de 25 mètres et autoriser l'absence d'une bande de gazonnée le long de la ligne latérale gauche de terrain, sur un immeuble situé au 500, rue de la Transformation, La Baie.

631 à 633, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-5743 (id-18070) demande une dérogation mineure visant à autoriser le morcellement d'un terrain ayant pour effet de créer un lot avec une profondeur minimale de 28 mètres au lieu de 60 mètres, autoriser l'implantation du bâtiment principal avec une marge latérale gauche minimale de 2,3 mètres au lieu de 6 mètres, autoriser l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 3,64 mètres au lieu de 15 mètres et avec une marge arrière minimale de 2,3 mètres au lieu de 15 mètres, autoriser aucun ajout de cases de stationnement sur les deux (2) lots, autoriser des allées d'accès avec une largeur supérieure à 13 mètres, autoriser une absence en partie d'une bande gazonnée ou paysagée entre une allée d'accès et une aire de stationnement, autoriser une absence en partie de bandes gazonnées le long des lignes latérales et arrière, sur un immeuble situé au 631 à 633, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 11 février 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN